



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



PROCES VERBAL RÉUNION PLENIERE DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 16 juin 2021

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	■		
Marcel PUJAR	2 ^{ème} Vice Président	■		
Maurice VICTOIRE	3 ^{ème} Vice Président	■		
Raymond ALGER	4 ^{ème} Vice Président	■		
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général			■
Nicaise LAURENT	Secrétaire Général adjoint			■
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		
Thierry CELESTINE	Membre			■
Pierrot NANDOR	Membre	■		
Patrick PERCIN	Membre			■
Jean Luc MOSTOR	Membre			■
Daniel VIGÉE	Membre			■
Gaétan BASCOU	Membre	■		
Lionel DESROSES	Membre			■
Stéphane CABRERA	Membre	■		
Guy Emile RADOM	Membre	■		
Raymond MARIE-JOSEPH	Membre	■		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Dominique DANGLADES	Directeur Administratif et Financier (DAF)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h00, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue (CDL), réuni en présentiel peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Approbation des procès-verbaux

1. Réunion plénière du 9 juin 2021

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion plénière.

B. Compétitions

1. 6 Majo

Le programme de la dernière et 3^{ème} journée a été établi et transmis aux différents acteurs.

Il convient d'inviter officiellement :

- les maires des équipes en présence,
- Gérard JANVION

Le Conseil de Ligue (CDL) demande au DAF de se rapprocher des clubs pour avoir des adultes ramasseurs de balles. Un achat de ballons de compétition est nécessaire.

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)



2. Jeunes

Les finales des challenges Crédit Agricole des championnats de jeunes, se tiendront le samedi 26 juin à partir de 14h30.

Une commission d'organisation sera mis en place et se chargera de préparer cette journée.

Une attention particulière doit être portée sur les conditions sanitaires.

Les services se chargeront du suivi sur les postes suivants :

- Réservation du stade,
- Réservation d'une sonorisation,
- Recherche d'un prestataire pour le nettoyage des vestiaires,
- Réservation des boissons, des sandwiches,

Le programme prévisionnel de cette journée :

Heure		finales	match	observation
14h30	U13	R3	Good Luck / Océanic	Match n°1
		R2	Etendard / Espoir ou A.A FC	Match n°2
R1		Remise du Trophée au Golden Star	mi-temps des matches n°1 & 2	
R2		Remise du Trophée vainqueur match n°2	à la fin du match n°1 & 2	
R3		Remise du Trophée vainqueur match n°1		
15h00	U15	R2	US Robert / New Star	Match n°3
15h40		R1	Remise du Trophée au RC Rivière Pilote	mi-temps des matches n°3
15h50		R2	Remise du Trophée vainqueur match n°3	à la fin du match n°3
		R3	Remise du Trophée à l'UJ Monnérot ou Essor ou US Diamantinoise	
16h00		R3	Remise du Trophée à l'ent. Effort/CSCP ou l'Olympique ou le Silver Star	
16h45	U17	R2	Aiglon / US Robert ou Golden Star	Match n°4
17h40		R1	Remise du Trophée au RC Rivière Pilote ou l'ASPTT	mi-temps des matches n°4
17h50		R2	Remise du Trophée vainqueur match n°4	à la fin du match n°4
18h00				

3. Futsal

Compte tenu des restrictions sanitaires toujours en vigueur, le Conseil de Ligue a décidé d'arrêter les compétitions de futsal et notamment le final 8.

4. Football d'animation

Stephane Cabrera présente les différentes actions en cours :

- Tounoi de la Gauloise,
- Action du Santana,
- Plateau organisé par l'Aiglon

Les actions pourraient être encadrées par les stagiaires insert' Foot.

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



5. Football Féminin

Remise du label a deux clubs : l'Emulation et le Stade Spiritain.

La sélection se prépare pour le match contre la Guadeloupe.

C. CONCACAF

1. Point sur la Gold Cup

Une réunion s'est tenue en amont du CDL sur le volet sanitaire.

Le CDL valide la composition de la bulle sanitaire stricte : 38 personnes dont Aymeric LARCHER et M. MARSILLON.

Des tests PCR sont imposés à la délégation durant toute la compétition. Un budget supplémentaire est à prévoir.

Les matches amicaux sont maintenus jusqu'à nouvel ordre. Le protocole sanitaire doit être mis en place.

D. Finances/RH

1. Recrutement comptable

Le conseil de Ligue valide le recrutement de Madame BILLARD à partir du 1 août. Une période d'immersion est prévue à partir du 21 juin.

Le CDL renouvelle les deux PEC pour deux salariés.

Il convient d'accélérer la mise en place du Conseil Social et Economique (C.S.E).

2. Finances

Le trésorier fait un point sur l'avance daily et le Prêt Garanti par l'Etat (P.G.E).

E. Décisions Conseil de Ligue

Match R2 n° 23332856 disputé le 27 février 2021 entre l'Etincelle et l'US Riveraine SCORE : Etincelle :0/US Riveraine :2 – Réserve formulée par l'Etincelle le 1/3/2021 pour motif suivant : L'entraîneur inscrit sur la feuille de match Fabrice FEREOLE n'était pas présent sur la feuille de match.

Le Conseil de Ligue,

Jugeant en premier ressort en lieu et place de la commission de première instance, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts Pris connaissance de la réserve formulée par l'Etincelle pour la dire recevable en la forme.

- Vu la feuille de match.
- Constate à l'examen des pièces du dossier, l'inscription sur la feuille du match de Monsieur Fabrice FEREOLE en qualité de cadre technique.
- Rappelle les dispositions de l'article. 13-2 du Statut de l'éducateur qui précise :
« En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'entraîneur ou éducateur désigné, le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 (trente) jours francs à compter du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné, n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match. Pendant ce délai, les sanctions financières prévues à l'annexe 2 ne sont pas applicables si la situation est régularisée ».

Par ces motifs,

Déclare la réserve formulée par l'Etincelle comme non fondée.

Confirme le résultat acquis sur le terrain : Etincelle : 0 / US Riveraine : 2

Le droit de confirmation de réserves est à la charge de l'Etincelle.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



Match Coupe de Martinique n° 23346040 disputé le 27 mars 2021 entre l'Essor et l'US Robert SCORE : Essor :0/US Robert :1 – Réserve formulée par l'Essor au motif suivant : « *Cette équipe de R1 n'est pas accompagnée et ne présente sur le banc de touche aucun éducateur BEES comme l'exige le texte et règlement en vigueur. Réserve faite à la mi-temps* »

Le Conseil de Ligue,

Jugeant en premier ressort en lieu et place de la commission de première instance, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts Pris connaissance de la réserve formulée par l'Essor

- Vu la feuille de match.

- Rappelle les dispositions de l'article. 13-2 du Statut de l'éducateur qui précise :

« En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'entraîneur ou éducateur désigné, le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 (trente) jours francs à compter du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné, n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match. Pendant ce délai, les sanctions financières prévues à l'annexe 2 ne sont pas applicables si la situation est régularisée ».

Par ces motifs,

Déclare la réserve formulée par l'Essor comme non fondée.

Confirme le résultat acquis sur le terrain : Essor : 0 /US Robert 1

Le droit de confirmation de réserves est à la charge de l'Essor

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

F. Question diverses

1. Entretien avec Monsieur Ludovic EDMOND

Monsieur Ludovic EDMOND est reçu par le CDL et présente son projet d'ouverture d'un cabinet comme agent de joueurs.

2. Point sur insert' Foot

Le matériel a été reçu et un exemplaire leur sera remis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Le président

Samuel PEREAU

Le secrétaire de séance

Georges DUQUESNAY

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général